Relevé de décisions n°3, proposées au CoDir par le CoTech

Dépenses liées à la conception des voyages et à la coordination du projet

Préambule :

- Ce document rassemble les propositions de versements que le Comité Technique (CoTech) soumet à l'approbation du Comité de Direction (CoDir)
- Le CoDir dispose d'un délai de 10 jours ouvrés, les membres du CoDir sont informés du résultat de la consultation
- L'approbation par le CoDir des propositions du Cotech rend exécutoire le présent document

Article 1 : Membres du Comité Technique du Consortium CAFOC Express

Présents :

- Anne ZARKA, GIP FCIP, académie de Paris
- Béatrice ADAM, GIP FCIP Expérience, académie de Nantes
- Elsa MATILLA, GIP FCIP, académie de Versailles
- Bertrand BOUDEY, GIP-FAR, académie de Rennes
- Marie-Laure BEBIN, GIP FCIP, académie de Paris
- Camille MORANGE, GIP-FTLV de Bourgogne, académie de Dijon
- Mehdi BEAUXIS-AUSSALET, GIP-FTLV de Bourgogne, académie de Dijon
- Pascal SENIQUETTE, GIPAL Formation, académie de Lyon
- Nicolas BITON, GIPAL Formation, académie de Lyon
- Carine MARTINET, GIP Auvergne, académie de Clermont-Ferrand
- Pierre BILLET, GIP-FTLV de Bourgogne, académie de Dijon
- Pierre VALLIER, DDIP, académie de Grenoble
- Sylvie REY, DDIP, académie de Grenoble
- Sarah DE LA MORANDIERE, GIP FCIP, académie de Versailles
- Xavier BLAY, GIP FCIP Expérience, académie de Nantes
- Xavier EPINAY, GIP FORINVAL, académie d'Amiens
- Valérie SYLVESTRE, GIP-FCIP Alsace, académie de Strasbourg
- Mélanie KLEIN-SAWADOGO, GIP-FCIP Alsace, académie de Strasbourg
- Patrick LACHASSAGNE, GIP FTLV IP, académie d'Orléans-Tours
- Cyril MAUGE, GIP-FCIP, académie de Rouen

Article 2 : Propositions financières

Décision 1 : Coordination du dispositif

Le Comité Technique atteste de la coordination par le GIP-FTLV de Bourgogne et le GIP FCIP Expérience de l'académie de Nantes conformément à l'article 12 de l'accord de Consortium et à son annexe 5.

Les frais de coordination pour l'année 2018 se décomposent comme suit :

- GIP-FCIP Expérience de Nantes :
  - Temps de coordination (hors CFC) : 5 594€
  - Frais de déplacement : 637€
- GIP FTLV de Bourgogne :
  - Temps de coordination (hors CFC) : 4 480€

Le Comité Technique propose au Comité de Direction d'approuver le versement par :

- Le GIP-FTLV de Bourgogne porteur du Consortium de 6 231€ au GIP-FCIP Expérience de Nantes
- Le GIP-FTLV de Bourgogne porteur du Consortium de 4 480€ au GIP-FTLV de Bourgogne

Décision 2 : Académie de Orléans-Tours, voyage « Enrichir son scénario pédagogique avec le numérique »

- Montant scénarisation : 11 000 €

Le Comité Technique propose au Comité de Direction d'approuver la validation de la production. Le GIP-FTLV de Bourgogne porteur du Consortium versera la somme de 11000 € au GIP FTLV IP de l'académie de Orléans-Tours correspondant à la scénarisation du voyage « Enrichir son scénario pédagogique avec le numérique ».

Décision 3 : Académie de Nantes, voyage « Elaborer une offre de formation en réponse à une demande exprimée »

- Montant scénarisation : 11 000 €
- Montant médiatisation : 4 854 €

Le Comité Technique propose au Comité de Direction d'approuver la validation de la production. Le GIP-FTLV de Bourgogne porteur du Consortium versera la somme de 15 854 € au GIP FCIP Expérience de l'académie de Nantes correspondant à la scénarisation et à la médiatisation du voyage « Élaborer une offre de formation en réponse à une demande exprimée ».

Décision 4 : Académie de Dijon, voyage « Évaluer un module ou une prestation de formation pour attester les acquis »

- Montant médiatisation : 3 550 € (médiatisation pour Grenoble)

Le Comité Technique propose au Comité de Direction d'approuver la validation de la production. Le GIP-FTLV de Bourgogne porteur du Consortium versera la somme de 3 550 € au GIP FTLV de Bourgogne correspondant à la médiatisation du voyage « Évaluer un module ou une prestation de formation pour attester les acquis ».

Décision 5 : Intervention du cabinet DSC Avocats

- Intervention Maître Thibaut Bouchoudjian
- Montant lié à la production de la note juridique : 2 365,20€ (premier rapport)

Le Comité Technique propose au Comité de Direction d'approuver la validation de la production. Le GIP-FTLV de Bourgogne porteur du Consortium versera la somme 2 365,20€ au GIP FTLV de Bourgogne.

Décision 6 : Réalisation des invariants graphiques et sonores

- Évaluer un module ou une prestation de formation pour attester les acquis
- Élaborer une offre de formation en réponse à une demande exprimée
- Enrichir son scénario pédagogique avec le numérique

Le Comité Technique propose au Comité de Direction d'approuver la validation de ces productions. Le GIP-FTLV de Bourgogne porteur du Consortium versera la somme de 10 500€ (3 500 € x 3 voyages) au GIP-FTLV de Bourgogne correspondant à la réalisation des invariants graphiques et sonores des voyages mentionnés dans le présent relevé de propositions, conformément à l'article 12 de l'accord de Consortium et à ses annexes 5 et 7.

Fait à Dijon, le 21 décembre 2018

Le Directeur
du GIP-FTLV de Bourgogne
Félix SNIEVERS